



Sécurité

Faux démarchage, vols par la ruse, cambriolages : restez vigilants

Qu'ils soient commis à l'arrachée, suite à une ruse telle qu'un faux démarchage, ou par cambriolage, voici quelques bons réflexes à adopter pour vous protéger contre les vols.

Publié le 5 janvier 2024

- > Fermez votre sac à main.
- > Verrouillez votre véhicule, n'y laissez pas votre sac ou des objets de valeur.
- > Ne laissez pas paraître que vous vivez seul(e) en ne faisant figurer qu'un seul nom sur votre boîte aux lettres.
- > Installez une chaîne de sécurité afin de pouvoir discuter avec les visiteurs sans les laisser entrer.
- > Utilisez l'entrebâilleur et l'œilleton pour parler à travers la porte.
- > Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent ou des bijoux de très grande valeur à votre domicile.
- > Ayez toujours à portée de main les numéros de téléphone importants (famille, voisins, police).
- > Verrouillez les portes .
- > Méfiez-vous des faux démarchages et des démarchages agressifs. Depuis le 9 octobre, toute entité, société ou entreprise individuelle, commerciale et artisanale qui souhaite procéder à une opération de démarchage à domicile sur la commune d'Essey-lès-Nancy doit impérativement s'identifier au préalable auprès de la police municipale et lui fournir différents documents et informations. Après les vérifications d'usage, une déclaration de démarchage datée et signée par le maire est remise aux professionnels concernés. Les démarcheurs devront être en mesure de la présenter à la demande des administrés et sur injonctions des personnes dépositaires de l'autorité publique. Une fois ces formalités effectuées, les démarcheurs peuvent exercer sur la commune d'Essey-lès-Nancy uniquement du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30. Tout démarchage est strictement interdit dans les lieux de résidence et de vie collective pour personnes âgées et/ou vulnérables.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence